

## « LE MACARON DU MOMENT »

Lundi 10 septembre 2018

### Article 1 THÈME

**Le macaron** : il s'agit de présenter 12 macarons de taille standard (maximum 4 cm de diamètre). Le macaron doit être réalisé sur le thème « **COCKTAIL** » (Mojitos, Pinã Colada, Spritz, Cuba Libre,...). L'objectif est d'étonner et de surprendre par la composition et la présentation. Le macaron créé par chaque candidat devra être désigné par un nom.

**Attention** : les macarons présentés doivent être commercialisables et doivent pouvoir rentrer dans une ligne de production.

### Article 2 CONDITION DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtissiers du Bas-Rhin. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier pâtissier âgé de 18 ans au minimum. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

### Article 3 DATE & LIEU

Le macaron est à ramener le lundi 10 septembre 2018 de 8h à 10 h au stand des pâtissiers, au Jardin des Délices - Parc des Expositions à Strasbourg.

### Article 4 INSCRIPTION

**La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2018.**

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : Corporation des Pâtissiers UCA67, 2 Allée d'Oslo – 67300 SCHILTIGHEIM, ou mail [contat@uca67.fr](mailto:contat@uca67.fr).

### Article 5 OBLIGATION

Le candidat devra obligatoirement présenter et livrer ses macarons dans des **EMBALLAGES ET SUPPORTS NEUTRES (aucun signe distinctif à l'appartenance à un nom ou à une entreprise ne sera toléré sous peine de disqualification).**

### Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

### Article 7 NOTATION

La notation se fera sur 20 points (10 pour la régularité et l'aspect, 10 pour la dégustation). Les structures décoratives ne seront pas prises en compte dans la notation.

### Article 8 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix le Lundi 10 septembre à l'espace « Théâtre du goût » au Jardin des Délices à partir de 17 heures. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

## Article 9 PRIX

1<sup>er</sup> prix : Trophée Le macaron du Moment (offert par l'un de nos partenaires).

Le lauréat devra présenter « son macaron gagnant » et devra le commercialiser au stand des Pâtissiers, au « Jardin des Délices ». **(Dans le cadre de la commercialisation, la pâtisserie lauréate s'engage à fournir les macarons durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation).**

La remise des prix se fera le lundi 10 septembre à 17 h.

## Article 10 MODIFICATION DU REGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écarter ou modifier le concours ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

## Article 11 ACCEPTATION DES RÈGLES

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière la plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.



### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### Trophée de « LE MACARON DU MOMENT » - LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Nom, Prénom : .....

Pâtisserie : .....

Adresse complète : .....

.....

Tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      Mail : .....

J'ai pris note que si mon macaron est gagnant, je devrais le vendre sur le stand des Pâtissiers du Bas-Rhin lors de la Foire Européenne. Dans le cadre de la commercialisation, je devrais alors livrer les produits régulièrement, et m'engage à appliquer une réduction de 50% sur le prix de vente à la corporation.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2018

Signature